

INSTITUT DE PRÉHISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE ALPES MÉDITERRANÉE

Association loi de 1901 fondée le 8 avril 1926
Les Terrasses de Cimiez - 29 corniche Frère Marc - 06000 NICE
CCP n° 619 52 D Marseille - Tél. : 04 93 92 92 64 - 04 93 53 32 87
Agrément préfectoral du 22 09 2003 article L 141-1 du code de l'Environnement
Agrément ministériel du 19/10/1971 n° 6-10 (Jeunesse, Sports et Loisirs)
Permanences et bibliothèque : les mercredis de 15 h 30 à 17 h 30
Internet : <http://perso.wanadoo.fr/ipaam>

Bulletin de liaison n° 154 : Année 2004

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année archéologique 2003 a été riche. Riche par les découvertes nationales, riche aussi par le travail réalisé par nos équipes sur notre département. Avant d'entrer dans le détail de ces travaux, je voudrais remercier tous ceux qui ont œuvré pour le bon fonctionnement de notre association tant pour la partie administrative que sur le terrain et notamment l'équipe de fouilleurs auxquels je rends un hommage particulier pour leur courage lors de la campagne caniculaire de cet été 2003. Le nouveau rapport de fouille (Plastra 3) est consultable au siège : disons simplement que les découvertes sont à la hauteur des efforts fournis !

Les sorties de prospections ont eu lieu tout au long de l'année. De nombreuses découvertes, allant du simple objet intéressant aux ensembles complexes, seront publiées dans le prochain tome des *Mémoires*. Ces sorties, de travail et non de visite, n'étant pas prévues à l'avance, les membres intéressés peuvent y participer en téléphonant à la permanence du mercredi. Tout comme celles figurant au programme, elles seront l'occasion de développer et de parfaire notre connaissance historique et archéologique des Alpes-Maritimes.

Les sorties découvertes du Patrimoine, les deux catégories de sorties intra et extra départementales, effectuées en voiture particulière, sont maintenues cette année encore, mais il devient de plus en plus difficile de mobiliser nos membres pour les sorties qui débordent de notre département et qui, paradoxalement, demandent un gros investissement en temps, en frais et en recherches de la part du responsable. Pour les trajets extra départementaux, une participation aux frais est établie par le bureau pour les éventuels regroupements au sein des véhicules utilisés. Chaque conducteur est ensuite libre sur les différents aspects de cette organisation. Nous souhaiterions une plus grande participation de nos membres à ces sorties qui, disons-le, risquent d'être en sursis...

Les Mélanges offerts à Georges Brétaudeau : le tome XLV de nos *Mémoires* est consacré cette année à notre président honoraire. De très nombreux auteurs ont tenu à participer à cette parution afin de lui rendre un hommage mérité pour son travail inégalé sur notre département. Ce travail a été récompensé par la Croix d'Officier des Arts et des Lettres que lui a décernée le ministre de la Culture et qui lui a été remise par Monsieur André Barthe, adjoint au maire de Nice, lors d'une très sympathique réunion organisée en mai 2003 au Musée d'Archéologie par la conservatrice, Madame Jannet. Rappelons à cette occasion que, grâce à l'autorisation de Monsieur André Barthe, chargé de la Culture, j'ai pu mettre en place un service d'échange entre le Musée et l'IPAAM : en contrepartie de la gratuité de l'entrée au Musée pour les membres de l'IPAAM, nous adresserons systématiquement toutes nos publications à la bibliothèque du Musée. Je leur adresse à nouveau mes remerciements les plus sincères.

Nos publications, dans leur totalité, tomes et hors série, font l'objet depuis le dernier trimestre 2003, d'une diffusion exclusive (à l'exception toutefois des ouvrages achetés directement à l'Institut) par la Librairie Archéologique, 1, rue des Artisans, 21803 Quétigny cedex.

La bibliothèque s'est enrichie de très nombreux ouvrages notamment des éditions Errance, d'anciens Nice Historique, des échanges nationaux et internationaux, mais aussi des ouvrages de Monsieur André Piganiol, archéologue de grande renommée, qui ont été donnés à l'IPAAM par sa fille Madame Claude Foulon-Piganiol, membre de notre société de longue date. Nous lui renouvelons nos remerciements les plus vifs et les plus amicaux.

Parmi les autres démarches administratives, je signalerais : la signature d'un contrat entre l'IPAAM et le CÉPAM précisant les conditions de numérisation et d'utilisation par le CÉPAM des diapositives archivées à l'IPAAM (fonds principal : G. Brétaudeau) ; l'obtention de l'agrément préfectoral au titre de l'article L 141-1 du code de l'Environnement en date du 22 09 2003. Cet agrément, qui couvre l'ensemble de notre département, pourra nous permettre de participer aux questions touchant la protection des sites ; notre association a été subventionnée, cette année, par la ville de Nice, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, les communes de Vallauris et de Sainte-Agnès. À tous, j'adresse à nouveau la reconnaissance entière de notre Société.

Je rappelle enfin, que le bon fonctionnement d'une association est le fruit du travail de l'ensemble de ses adhérents. Aussi, chaque membre qui le souhaite peut, après proposition au président (chargé du programme) qui transmettra au conseil d'administration, faire partager l'intérêt archéologique d'un site ou d'un thème, soit par l'organisation d'une sortie sur le terrain, soit par une conférence. Cette implication dans la vie de l'institut sera appréciée par tous.

Me tenant à l'écoute de toutes vos suggestions, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année 2004.

Claude Salicis (Tél. : 04 93 53 32 87), le 15 12 2003